



Doctrine

LES PRINCIPALES CONDAMNATIONS EN DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES par Bertrand Thoré	4
FICHE INDEMNISATION DES PRÉJUDICES C. Lyon (3^{ème} ch. civ.), 22 mars 2007 par Bertrand Thoré	8
LE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION ENFIN NORMALISÉ PAR L'AFNOR par Isabelle Pottier et Hervé Schauer	10
LES ENGAGEMENTS DE SKYTEAM SUR L'EXPLOITATION DE LIAISONS AÉRIENNES PAR DE NOUVEAUX ENTRANTS par Doris Marcellesi et Valérie Leperlier-Roy	14
LA CNIL ET LA MISSION OLIVENNES LUTTENT CONTRE LE TÉLÉCHARGEMENT ILLICITE par Éric Barbry et Isabelle Pottier	17
LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES FONDEMENTS DE LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE REJETS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS par Didier Gazagne	21

Jurisprudence

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES	24
Abus de position dominante – Systèmes d'exploitation pour serveurs de groupe de travail – Lecteurs multimédias permettant une réception en continu – Infractions à l'article 82 CE – Refus de l'entreprise dominante de fournir les informations relatives à l'interopérabilité et d'en autoriser l'usage – Subordina- tion de la fourniture de son système d'exploitation à l'acquisition simultanée de son lecteur multimédia – Mesures correctives – Désignation d'un mandataire indépendant – Amende – Détermination du montant – Proportionnalité Note Doris Marcellesi sous Trib. inst. Commun. europ., 17 septembre 2007	

Sommaires de jurisprudence

CONCURRENCE ■ BANQUE ■ INFORMATIQUE ■ VENTE ■ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ■ DROIT DU TRAVAIL ■ MARQUE ■ PÉNAL	31
<i>Avis de marché</i>	39

TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE EST INTERDITE, SAUF EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LA LOI
La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est
conditionnée à la conclusion d'un accord avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC).